



Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 03 février 2025

Conseillers présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Rémi ESPALIEU, Pauline PLAZE, Isabelle ROSIER, Jean-Jacques SANS, Olivier SAVIGNAC, Sylvia TALLET, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE

Absent excusé : Steven BESSON (donne pouvoir à Isabelle ROSIER).

Absent : Frédéric COURNIL.

Date de convocation : 28 janvier 2025.

Début de séance à 20H30.

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

ADOpte : UNANIMITE

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions suivantes :

- Décision 2024-19 : Ajustement de provisions pour dépréciation de créances douteuses : constitutions de provision pour impayés : 2 000 €
- Décision 2024-20 : Provisions pour moins-values sur budget lotissement : 15000€
- Décision 2024-21 : Décision modificative : Compte 23 (travaux) : -11000€ / Compte 20 : + 2000€ (PLU) /Compte 21 : + 9000 € (cimetière – achat ordinateur)
- Décision 2024-22 : Choix maître œuvre : Réaménagement France Services
- Décision 2025-01 : Renonciation DPU : maison 1 rue des Ardennes
- Décision 2025-02 : assurance statutaire du personnel
- Décision 2025-03 : Renonciation DPU Maison 7 rue du viaduc

1 – Approbation de la modification n°2 du PLU

Mme Le Maire rappelle le projet de modification du PLU pour le développement d'une activité agricole au lieu-dit « Sarget ». L'enquête publique a été réalisée, aucune observation du public n'a été émise. Le Conseil décide d'approuver la modification de droit commun n°2 du PLU.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – Participation fiscalisée aux dépenses FDEE 19

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze envisage de demander à la commune de Vignols une participation de

1593 € au titre de l'année 2025. Le Conseil Municipal décide de la mise en recouvrement par les services fiscaux de cette participation.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, selon le détail ci-dessous :

Chapitre budgétaire	Crédits votés en 2024	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
Chapitre 20 : (article 202) : frais réalisation documents urbanisme	13 340 €	500 €
Chapitre 23 : Immobilisations corporelles en cours	295 199,99 €	60 000 €
Total	308 539,99 €	60 500 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – Mandater le Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé (projet à soumettre au CST)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de délibération ci-dessous, qui sera soumis au Comité Social Technique, pour avis, avant son adoption définitive.

Le Maire informe les membres du conseil que, conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé. Cette obligation leur incombe à compter du 1^{er} janvier 2026 et leur participation doit, à minima, s'élever à 15 euros mensuels bruts par agent.

Il est précisé que le volet santé garantit aux assurés et à leurs ayants-droits le versement de prestations de santé en relai et en complément de leur protection sociale de base.

En vertu des dispositions de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a décidé de lancer en 2025 une consultation pour la passation d'une convention de participation, volet santé, avec une date d'effet au 1er janvier 2026.

Les collectivités et établissements peuvent manifester leur intention de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour ladite convention, étant précisé que leur adhésion reste libre à l'issue de la procédure. Le montant de la participation versée aux agents sera précisé, le cas échéant, à l'adhésion de la convention après avis du comité social territorial. Il sera, a minima, celui prévu par les textes.

Mme le Maire demande au conseil municipal de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – Demande de DETR : Réaménagement France Services

Rémi ESPALIEU présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement des locaux de France Services. Le projet vise à créer un espace dédié à la confidentialité et à moderniser les locaux, et à remplacer les menuiseries actuelles. L'estimation de ces travaux s'élève à 69 600 € HT. Il est proposé de solliciter une DETR pour ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR : 31 320€
- La Poste : 20 000€
- Fonds propres : 18 280€

Sylvia TALLET demande si l'établissement France Services est pérenne ?

Rémi ESPALIEU indique que le financement du fonctionnement est subventionné par l'Etat et les partenaires. Tant que les subventions sont versées, France Services n'est pas menacée.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – Demande de subvention : Réfection route des Saulets

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la route des Saulets. L'estimation de ces travaux s'élève à 30 413,04 € HT. Ce projet avait fait l'objet d'une demande de DETR en 2024 et n'avait pas été retenu. Il est proposé de solliciter une DETR pour ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR : 10 644,56 €
- Aide départementale : 11 857.00€
- Fonds propres : 7 911,48€

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – Demande de subvention : DETR et agence nationale de sport (terrain multisports)

Alexandra DOUSSAUD présente au Conseil Municipal le projet de rénovation visant à transformer le terrain de tennis existant en terrain multisport. Il s'agit de proposer aux usagers diverses activités sportives et de loisirs. L'estimation de ce projet s'élève à 55361 €HT.

Il est proposé de solliciter une DETR et une demande de subvention auprès de l'ANS pour ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR : 16 608,30 €
- Agence national du sport : 26 108 €
- Fonds propres : 12 644,70 €

Sylvia TALLET demande si l'installation de sanitaire est prévue ?

Alexandra DOUSSAUD répond que non, il n'y en a pas sur le terrain multisports de Brignac.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 – Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de déclaration de travaux au nom de la commune.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- le projet de réaménagement des locaux de France Services. Le projet vise à créer un espace dédié à la confidentialité et à moderniser les locaux, et à remplacer les menuiseries actuelles.
- et le projet de rénovation visant à transformer le terrain de tennis existant en terrain multisport.

Ces projets nécessitent le dépôt d'autorisations d'urbanisme. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au dépôt des autorisations d'urbanisme relatives à ces projets.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 – Questions diverses

1) Cantonnier

Mme le Maire indique que le cantonnier stagiaire ne sera pas titularisé. Un recrutement va être lancé pour recruter un nouveau stagiaire 28H par mois.

Stéphane VEISSEIX demande comment sera reclassé le cantonnier qui travaille comme chauffeur de bus au SITS ? Evelyne BOYER indique attendre une réponse du Centre de Gestion sur les modalités de reclassement des agents concernés.

2) Croquettes pour Chat

Sylvia TALLET demande si une ligne budgétaire spécifique pour les chats libres de la commune va être créée en 2025 ?

Rémi ESPALIEU indique qu'il serait souhaitable qu'une association s'occupe des chats. Elle pourrait ainsi être subventionnée.

3) CAUE

Alexandra DOUSSAUD indique que, suite au courrier envoyé aux propriétaires de logements vacants, 5 avaient répondu. Les propriétaires seront recontactés pour savoir s'ils ont un projet de vente.

Fin de la séance à 22h00.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2025.

Le Maire : Martine SOUZY

Le secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rémi ESPALIEU".